

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 octobre 2025

PLF et PLFSS 2026 : la CAT appelle le Parlement et le Gouvernement à respecter et mettre en œuvre les engagements pris lors du Comité interministériel du tourisme du 24 juillet 2025

Depuis plusieurs jours, la CAT déplore l'accumulation, dans les textes budgétaires et dans les nombreux amendements déposés ou à venir, de projets de taxation non concertés avec les professionnels, contraires aux engagements pris lors du Comité interministériel du tourisme (CIT) du 24 juillet 2025 et susceptibles de peser sur la compétitivité et l'attractivité du secteur du tourisme et du voyage ainsi que sur l'accès aux vacances des Français

Contribution patronale de 8% sur les titres-restaurants, les chèques-vacances et autres avantages sociaux et culturels, amendements relatifs à la taxe de séjour (généralisation d'une taxe additionnelle régionale, augmentations de la taxe additionnelle départementale, augmentations des taux, instauration d'un barème propositionnel), propositions de nouvelles taxes (taxe de séjour sécurité civile, taxe de séjour sur les navires de croisières), amendement remettant en cause la TVA à taux réduit dans la restauration, nouveaux projets de taxation sur le transport aérien, impact touristique du durcissement du malus automobile, etc.

Réunie en bureau, la CAT **s'oppose fermement à ces initiatives fiscales susceptibles de porter préjudice à la compétitivité prix de la destination et de fragiliser l'accès aux vacances de nos compatriotes.**

Dans le cadre du CIT du 24 juillet dernier, la CAT avait pourtant invité les pouvoirs publics à **privilégier la stabilité fiscale**, afin de répondre à la question récurrente de la compétitivité de notre destination et de notre offre, enjeu de première importance aussi bien à l'égard des clientèles étrangères que de la clientèle domestique qui représente plus de 70% de notre PIB touristique.

Or, force est de constater que dans le cadre du débat budgétaire actuel, certaines orientations gouvernementales aussi bien que les initiatives prises par nombre de parlementaires contrecarrent à la fois les objectifs et les mesures annoncées dans le cadre de ce CIT en faveur de la compétitivité et de l'attractivité d'un secteur qui pèse 8% du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects en France.

Alors que la commission des finances a achevé hier soir l'examen du PLF 2026, tout en rejetant provisoirement de nombreux amendements inacceptables pour le secteur, le risque est élevé que de nouveaux amendements similaires soient déposés en séance publique et adoptés dans un contexte de forte instabilité.

En conséquence, les organisations membres de la CAT réclament :

- 1) **Le rejet des amendements relatifs à la taxe de séjour et l'engagement par le Gouvernement de la concertation promise lors du CIT du 24 juillet 2025**

Si elles étaient votées, de telles propositions conduiraient vers une **augmentation généralisée de cette taxe et de ces taxes additionnelles**, dont la collecte globale a déjà plus que triplé au plan national entre 2012 et 2022 sans compter les dérives relatives à son affectation.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toute nouvelle augmentation de la taxe de séjour se répercutera inéluctablement sur le coût du séjour des touristes étrangers ou domestiques, avec pour effet, soit d'encourager ces derniers à visiter des destinations moins chères à l'étranger, soit d'éloigner des vacances les Français les plus modestes.

Les organisations membres de la CAT **qui s'étaient réjouies de l'annonce le 24 juillet 2025 d'une concertation visant à identifier les pistes d'évolution de la taxe de séjour**, appellent donc **le Parlement, Serge Papin**, Ministre chargé du tourisme, et **Françoise Gatel**, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, à **s'opposer à ces initiatives et à engager sans tarder la concertation promise à Angers, en vue d'une réforme globale et équitable de la fiscalité touristique.**

2) Le retrait dans le PLFSS du projet de contribution patronale de 8% sur les titres-restaurants, les chèques-vacances et autres avantages sociaux et culturels

Cette mesure présentée dans le cadre du PLFSS est en totale contradiction avec les **objectifs fixés et mesures adoptées lors du CIT du 24 juillet 2025** en vue notamment de favoriser le tourisme pour tous et ce, **tandis que 4 Français sur 10 ne partent pas en vacances.**

En plus d'avoir pour effet de réduire fortement les aides aux vacances financées par les CSE, **fragilisant ainsi de manière inacceptable l'accès aux départs en vacances de millions de familles**, elle risque de **compromettre le pouvoir d'achat des salariés** mais aussi de **freiner la fréquentation de nos établissements**, les chèques vacances et titres-restaurants représentant une part significative de la dépense touristique.

Sa mise en application irait donc de surcroît à **rebours de l'objectif fixé par le CIT du 24 juillet dernier de s'appuyer sur une stratégie fondée sur la valeur qui vise à entraîner l'ensemble de l'industrie dans une dynamique d'amélioration de la consommation et de la dépense touristiques.**

La CAT demande donc au Parlement de **rejeter cette mesure.**

3) Le rejet de tout amendement visant à réserver la TVA à 5,5% aux établissements titulaires du titre de Maître Restaurateur et à soumettre tous les autres restaurants au taux de 20%

La CAT et ses organisations membres s'opposent fermement à tout amendement visant à **réserver le taux réduit de TVA à 5,5% aux seuls établissements titulaires du titre de Maître Restaurateur et à soumettre tous les autres restaurants au taux de 20%.**

Dans un contexte particulièrement difficile pour la restauration, cette mesure irresponsable et totalement déconnectée des réalités sociales, économiques et financières de notre pays, **aurait des conséquences dramatiques sur l'avenir du secteur et constituerait un choc sans précédent pour le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires.**

Comme cela s'est produit en commission des finances ce 22 octobre, la CAT invite donc le Parlement et le Gouvernement à **continuer de s'opposer au vote de tout amendement allant dans ce sens et ce, tout au long de la procédure parlementaire.**

4) Mettre un frein aux nouvelles initiatives de taxation supplémentaire affectant le transport aérien

Depuis plusieurs mois, la CAT alerte aux côtés notamment de la FNAM, de l'UAF, des Entreprises du Voyage et de la CPME, sur les **effets structurels négatifs de la taxation intervenue cette année dans le transport aérien par rapport aux autres grands pays touristiques européens.**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au vu de certains amendements déposés en commission qui proposent à nouveau **d'alourdir le poids de la fiscalité sur l'ensemble du secteur** (par exemple, la **proposition faite concernant les passagers embarquant sur les aéroports parisiens du groupe ADP**), aucun enseignement ne semble avoir été tiré des conséquences déjà perceptibles de l'augmentation de la TSBA sur toute la chaîne de valeur du tourisme français.

Au regard des récentes études réalisées, la CAT appelle le Parlement et le Gouvernement à **mettre rapidement un frein à cette surenchère fiscale** qui porte préjudice à notre compétitivité touristique et à l'attractivité de la destination France.

5) La prise en compte urgente des spécificités du secteur de la location de véhicules de courte durée dans l'application du malus automobile prévue au 1^{er} janvier 2026

La location de véhicules de courte durée est vitale pour le tourisme, en ce qu'elle joue un rôle clé dans l'accueil des touristes et l'accessibilité aux régions et sites touristiques du pays, dans les grands nœuds de mobilité mais aussi en assurant les derniers kilomètres dans les territoires peu ou mal desservis par les transports collectifs.

Cependant, la fiscalité automobile telle qu'elle doit s'appliquer au 1^{er} janvier 2026 ignore les spécificités du modèle d'affaires de la location de véhicules de courte durée et met en risque aujourd'hui toute une filière.

Dans la perspective de la saison touristique estivale de 2026, il **est absolument indispensable de prendre en compte dès aujourd'hui les spécificités du secteur** en préservant de manière urgente les déplacements des touristes et des touristes d'affaires qui ont besoin de location pour leurs derniers kilomètres.

Jean-Virgile Crance : « De l'eau a coulé sous les ponts depuis le CIT du 24 juillet dernier ! Que de contradictions avec les engagements pris à Angers et les mesures annoncées après plusieurs mois de travaux pour mettre en place un cadre normatif et fiscal favorable à la compétitivité, à l'attractivité et à la durabilité de notre industrie sans compter les mesures en faveur d'un tourisme pour tous. Nous en appelons donc au sens des responsabilités de nos parlementaires, à la lucidité du Gouvernement et en particulier à notre Ministre Serge Papin pour mettre un terme rapide à la surenchère fiscale inédite que nous observons et dont la mise en œuvre se répercuterait immédiatement sur la compétitivité de nos entreprises, l'attractivité de la destination France, le pouvoir d'achat des Français et le droit aux vacances pour tous »

Qui sommes-nous ?

La **Confédération des Acteurs du Tourisme** (CAT) est l'unique organisation réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée de près d'une vingtaine de fédérations ou organisations professionnelles représentant 1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus : www.acteursdutourisme.fr

Contact presse :

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr /

Guillaume Lemièrre – 06 47 04 87 95 – guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr